

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 10 mars 2023

Inscriptions dans les écoles publiques de Strasbourg Rentrée de septembre 2023

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg pour la rentrée de septembre 2023 auront lieu cette année en deux temps :

Du 13 mars au 6 avril :
Premières inscriptions à l'école

Du 11 avril au 12 mai :
Inscription aux services périscolaires (cantine, accueils périscolaires et de loisirs)

Le « Kiosque Famille », une nouvelle plateforme de services en ligne, sera ouvert le 13 mars et permettra de réaliser 24h sur 24 des démarches administratives pour votre ou vos enfants : informations sur les modes d'accueil en Petite Enfance, demandes d'inscriptions à l'école, à la cantine, aux accueils maternels, réservation des repas de cantine, facturation. Pour être accompagné, un numéro vert , le 0800436060, est mis en place. Toutes les informations sont disponibles sur strasbourg.eu/inscription-enfant

Première inscription de l'enfant à l'école du 13 mars au 6 avril 2023

Les parents sont invités à remplir le « *Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg* ». Ce dossier d'inscription est disponible à l'accueil du centre administratif, dans les mairies de quartier, dans les écoles maternelles et élémentaires de Strasbourg et sur strasbourg.eu/inscription-enfant

Munis du dossier complet, les parents pourront procéder, jusqu'au 6 avril 2023, à l'inscription à l'école de leur(s) enfant(s) :

- **En ligne prioritairement**, sur strasbourg.eu/inscription-enfant

Si toutefois vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre démarche, vous pourrez procéder aux inscriptions scolaires et périscolaires de votre enfant sur rendez-vous :

- **Salle de la Bourse**, 1 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, à partir du **13 mars, du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 et les samedis 18 et 24 mars, de 8h à 12h30**

Prise de rendez-vous sur www.strasbourg.eu/inscription-enfant ou par téléphone au 03 68 98 51 43

Les parents auront également la possibilité, s'ils le souhaitent, d'inscrire leur enfant à un ou plusieurs services périscolaires (cantine, accueil périscolaire et accueil de loisirs en maternelle), cela sera possible à la même occasion.

- **Par courrier**

Dossier à renvoyer (avec une copie de toutes les pièces justificatives demandées) à l'adresse suivante : Ville et Eurométropole de Strasbourg - Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS - 1 parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg Cedex

Une fois l'inscription réalisée, les parents devront contacter dans un second temps et **sans tarder** par mail ou par téléphone, la direction de l'école mentionnée sur le certificat d'inscription scolaire qui leur sera remis par la Ville de Strasbourg. Ce document est nécessaire pour procéder à l'admission de l'enfant au sein de l'école.

Pour les enfants déjà inscrits dans une école publique de Strasbourg : seule l'inscription à la cantine et à l'accueil périscolaire est nécessaire du 11 avril au 12 mai 2023

- Par internet en remplissant la demande d'inscription en ligne sur : strasbourg.eu/inscription-enfant
- En se déplaçant sur rendez-vous au Centre administratif ou en mairie de quartier

Pour tout renseignement :

Tél. : 03 68 98 51 38 / strasbourg.eu/inscriptionscolaire-periscolaire